



منظمة الإغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
--	--------------------	--	--	---	--

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-neuvième session

Rome, 10 - 13 mars 2009

**Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par  
le Comité à sa trente-huitième session**  
(Point 8 de l'ordre du jour)

À sa trente-huitième session (novembre 2006), le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) a formulé dix-neuf recommandations (voir Annexe1). La plupart d'entre elles devaient être mises en œuvre par la FAO, mais plusieurs appelaient des mesures de la part des pays touchés par des infestations acridiennes. La suite donnée à ces recommandations est décrite ci-après.

*R1: L'approche « formation de formateurs » devrait être poursuivie et se concentrer sur des exercices pratiques. Dans les pays de la ligne de front, les maîtres-formateurs nationaux devraient faire partie du personnel des unités de lutte antiacridienne. Les programmes nationaux de formation devraient s'adresser aux agents de toutes les unités, agricoles et autres, susceptibles d'être impliqués dans la lutte antiacridienne. De telles unités devraient être identifiées lors de la préparation des plans de gestion des risques.*

Les efforts entrepris par les pays concernés, soutenus par le programme EMPRES (criquet pèlerin) ainsi que par les trois commissions régionales de lutte antiacridienne, pour introduire l'approche « formation-de-formateurs » se poursuivent. Dans les trois régions, de nombreux maîtres-formateurs nationaux ont été formés; cela permettra de pouvoir faire toujours davantage appel à des maîtres-formateurs compétents comme co-formateurs dans les cours dispensés aux niveaux régional et national. Dans presque tous les pays, les maîtres-formateurs organisent et animent de plus en plus souvent des cours de formation nationaux sur les aspects techniques des interventions antiacridiennes. Pour ce qui concerne la lutte, les cours incluent : l'application de pesticides comme recommandé, la manipulation des pesticides en toute sécurité et la protection des équipes chargées des traitements, des habitants et de l'environnement. La formation sur le système d'alerte précoce organisée par des formateurs nationaux spécialisés comprend: les procédures standard de prospection et de signalisation, les systèmes de collecte, transmission, gestion et cartographie des données acridiennes (eLocust2 et RAMSES).

Le concept de formation de formateurs repose sur les principes d'éducation des adultes et d'apprentissage par la pratique. La formation en matière de prospection, de lutte et de sécurité concerne ainsi tous les groupes cibles pouvant être impliqués dans des interventions antiacridiennes. Un manuel de formation des maîtres-formateurs a été élaboré de manière interactive lors d'une série de cours de formation participatifs sur la surveillance et la lutte antiacridiennes. Ce manuel contient du matériel pédagogique et des aides visuelles et sert de guide pour la formation dans les trois régions. D'autres manuels ont été fournis pour des formations qui portent sur des questions plus spécialisées. Par exemple, les équipes Quest (Qualité, protection de l'environnement et sécurité des traitements) reçoivent un manuel standard de référence pour la surveillance des taux de cholinestérase chez les agents manipulant les pesticides, publié en français et en anglais. La formation régulière et continue du personnel est au cœur des solutions basées sur la préparation et les plans de la gestion des risques. Les besoins de formation des agents d'autres administrations publiques, qui seront mobilisés en cas d'augmentation de l'activité acridienne, sont pris en compte dans les ateliers nationaux de planification de la gestion des risques.

*R2: Les parties prenantes ne devraient utiliser/acquérir que les pesticides figurant sur la liste établie par le Groupe consultatif sur les pesticides pour la lutte contre le Criquet pèlerin et qui respectent les réglementations nationales. Les pesticides devraient être correctement étiquetés dans la langue du pays destinataire. Les pays affectés par le criquet pèlerin devraient encourager l'homologation de davantage de pesticides pour la lutte contre cette espèce afin d'augmenter le choix.*

La FAO a révisé les règles d'achat de pesticides dédiés à la lutte contre le Criquet pèlerin afin d'acquérir uniquement les pesticides retenus par le Groupe consultatif sur les pesticides, qui sont conformes aux critères nationaux d'homologation. Seuls des pesticides provenant directement des producteurs peuvent être achetés; ils doivent être étiquetés selon les instructions données par la FAO aux fournisseurs. La FAO a établi une liste de tous les pesticides homologués dans les pays affectés par le criquet pèlerin, permettant de s'y référer rapidement et de faciliter la triangulation de pesticides d'un pays à un autre en cas de besoin.

*R3: Les pesticides organophosphorés en formulation UBV devraient n'être utilisés en lutte antiacridienne que par du personnel correctement formé, capable de respecter les meilleures pratiques et dont la santé peut être suivie, et ne devraient pas être fournis aux agriculteurs .*

La FAO et les commissions régionales saisissent toutes les opportunités pour dissuader les pays de faire participer les agriculteurs aux opérations de lutte antiacridienne et ne soutiennent pas les cours de formation nationaux dans lesquels l'application de pesticides en formulation UBV leur est enseignée. La FAO reconnaît néanmoins que les agriculteurs jouent un rôle important dans le système de lutte antiacridienne, en particulier lorsque les aires de reproduction sont proches des cultures. Dans ce cas, les agriculteurs reçoivent une formation portant sur l'identification du criquet pèlerin et la communication de leurs observations, ainsi que sur les aspects liés aux précautions environnementales.

*R4: Les conteneurs en plastique ne devraient pas être utilisés pour les pesticides antiacridiens.*

La FAO n'achète plus de pesticides fournis dans des fûts en plastique pour la lutte antiacridienne.

*R5: La FAO et les pays devraient négocier avec les sociétés agrochimiques des contrats prévoyant l'enlèvement des conteneurs vides.*

À ce jour, les négociations entre la FAO et les sociétés agro-chimiques visant à inclure, dans les contrats d'achat de pesticides, des dispositions prévoyant la récupération des fûts vides se sont soldées par un échec. À titre provisoire, et lorsque des fonds étaient disponibles, des presse-fûts ont été installés afin d'assurer en toute sécurité la récupération et l'élimination des fûts de pesticide vides. Ces équipements ont été mis en place et utilisés avec succès en Algérie, en Éthiopie, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Sénégal, en Tunisie et au Yémen. Les presse-fûts déjà achetés pour le Niger et le Tchad seront installés prochainement. Malheureusement ce matériel ne peut être fourni au Soudan tant que les restrictions d'exportation dont il est frappé ne seront levées.

*R6: Les donateurs devraient continuer à apporter leur soutien au développement d'alternatives aux pesticides chimiques conventionnels.*

Le développement d'alternatives supplémentaires aux pesticides chimiques conventionnels est un processus extrêmement long et onéreux dont les résultats sont incertains. Il est donc préférable d'orienter le soutien des donateurs, en termes de formation, sensibilisation et infrastructures, vers l'introduction d'alternatives déjà disponibles. Il a fallu plus de 20 ans de recherches pour développer et expérimenter le myco-pesticide *Green Muscle*<sup>TM</sup> et les inhibiteurs de croissance. L'efficacité de ces produits a été démontrée lors de plusieurs essais, à petite et grande échelles, effectués en conditions opérationnelles, et leur utilisation devrait être activement encouragée à la fois pour la lutte préventive et dans les zones écologiquement sensibles. Par ailleurs, le phényl-acéto-nitrile phéromone (PAN) peut permettre de réduire considérablement la dose d'application des pesticides chimiques sans affecter pour autant la mortalité acridienne.

*R7: Les pays affectés par le criquet pèlerin devraient coopérer avec l'ICIPE, l'IITA, la FAO et d'autres institutions appropriées pour tester ces produits.*

Les pays affectés par le criquet pèlerin participent activement et dès que possible aux essais effectués avec des alternatives aux pesticides conventionnels. Des scientifiques d'Égypte, Éthiopie, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan et Yémen ont été diplômés sur différents aspects des technologies de lutte alternative, ce qui permet maintenant d'orienter la recherche sur les besoins des bénéficiaires.

*R8: Les pays affectés par le criquet pèlerin dans lesquels des équipes QUEST sont déjà opérationnelles devraient les institutionnaliser pour assurer leur disponibilité en cas de crise acridienne.*

L'approche QUEST (Qualité, protection de l'environnement et sécurité des traitements) a été largement acceptée par les pays affectés de la Région Occidentale et de la Région centrale. Les pays sont maintenant davantage sensibilisés aux questions touchant à l'environnement et intéressés par les équipes spécialisées qui surveillent le taux de contamination des agents manipulant les pesticides à l'aide des kits AChE (acétylcholinestérase) TestMate®. Les pays sont hautement favorables à l'idée de conserver les équipes QUEST au sein de leurs propres unités de lutte antiacridienne ou comme fonctionnaires, de plein droit ou détachés, du Ministère de la santé ou du Ministère de l'environnement pendant les missions de terrain. La question de la viabilité de l'approche QUEST a été résolue. Dans les périodes où les activités du criquet pèlerin sont moins nombreuses ou inexistantes, la plupart des pays ont indiqué le souhait d'employer les équipes QUEST à des opérations de lutte contre d'autres insectes, par exemple contre les populations essaimantes de sauteriaux ou les ravageurs du coton.

*R9: La FAO devrait étudier la possibilité d'étendre l'approche QUEST aux autres régions.*

La FAO s'emploie activement à diffuser l'approche QUEST dans d'autres pays, en particulier dans la Région Centrale. Une formation régionale à l'utilisation des kits TestMate®

pour le dosage de l'ACHé a été organisée au Yémen, en juin 2008. Les participants, en provenance d'Égypte, d'Érythrée, d'Éthiopie, du Soudan et du Yémen, ont reçu le matériel nécessaire pour déterminer les niveaux de contamination sanguine. L'organisation d'une formation de suivi et le remplacement du matériel dépendront de la disponibilité de fonds supplémentaires, que la FAO et la Commission régionale recherchent pour soutenir et étendre l'approche QUEST.

*R10: Tous les aéronefs utilisés pour les traitements antiacridiens devraient être équipés de système de guidage par GPS pour la précision de l'épandage.*

Conformément aux procédures standard d'appel d'offre de la FAO, seules sont désormais prises en considération les sociétés dont les aéronefs sont équipés de systèmes de guidage par GPS. La FAO et les Commissions régionales encouragent vivement les États membres et les organisations régionales de lutte antiacridienne à n'utiliser que des aéronefs dotés de ces systèmes.

*R11: La FAO, en étroite collaboration avec les pays, la Banque mondiale et la Commission européenne, devrait examiner les possibilités de dispositions contractuelles avec les sociétés agro-chimiques permettant la livraison rapide des quantités requises de pesticide antiacridien au lieu souhaité lors de situation d'urgence.*

La FAO et Croplife International (CLI), représentant les fabricants de pesticides, ont débattu la question de la livraison en temps voulu de pesticides, ce qui permettrait d'éviter de conserver des stocks importants susceptibles de se périmenter entre les urgences acridiennes. Au cours de cette réunion, il a été décidé que la FAO s'occuperait de constituer un comité chargé d'élaborer une stratégie et de mettre en place la logistique nécessaire pour la production et livraison en temps adéquat de pesticides durant les urgences acridiennes. Étant donné les stocks énormes de pesticides résultant de la campagne 2003-05 dans les pays du Sahel, la question n'a pas été étudiée plus avant, mais tous les efforts sont déployés pour éviter que ces produits ne deviennent périmés. Grâce à la triangulation de ressources excédentaires données par la Mauritanie et le Mali, la quantité des stocks de pesticides disponibles a pu être réduite et mise immédiatement à disposition pour la lutte antiacridienne au Yémen, en Tanzanie, au Malawi et au Mozambique. Cette triangulation des ressources a été possible grâce au Système de gestion des pesticides mis en place par le Programme de la FAO pour la prévention et l'élimination des pesticides périmés et la nouvelle collaboration interinstitutions instaurée avec le PAM.

Afin de tirer parti de cette expérience, le DLCC devrait examiner la possibilité d'établir, avec les pays affectés par le criquet pèlerin, des accords de principe préalables prévoyant la triangulation de pesticides dès le début des situations d'urgence acridienne.

*R12: Un Groupe de travail devrait être constitué pour revoir les recommandations des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories de la Mission d'évaluation multilatérale indépendante, y compris les recommandations 7, 23a), et 26a) et b), et avoir la même composition que celui qui a travaillé pendant la Session. Tous les participants ont accepté de faire partie de ce Groupe.*

*R13: Il faudrait que soit demandé au Comité de pilotage de la Mission d'évaluation de suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Le Groupe de travail devrait lui faire ses rapports de même que les autres parties impliquées dans la mise en œuvre des recommandations. Le Comité devrait se réunir régulièrement pour remplir correctement son rôle.*

Le Groupe de travail du DLCC, constitué lors de la trente-huitième session, a examiné les 31 recommandations de la Mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne de

lutte 2003-05 contre le criquet pèlerin et a présenté ses conclusions à la FAO mi-novembre 2006. La direction de la FAO a accepté, avec quelques précisions et modifications mineures, l'ensemble des 20 recommandations adressées directement à l'Organisation et approuvé les 11 recommandations restantes concernant les pays affectés et leurs commissions régionales. Le Comité de pilotage n'a pu se réunir au complet pour examiner les réponses de la direction de la FAO. En lieu et place, des réunions se sont tenues, une première fois en février 2007 avec le représentant technique du Gouvernement présidant le Comité de pilotage et une seconde fois en avril 2007 avec les représentants de la plupart des États membres du Comité de pilotage, lors d'un séminaire intitulé "Ravageurs et maladies transfrontières et autres catastrophes: de l'alerte précoce à une meilleure reconstruction".

De plus amples détails peuvent être trouvés au titre du Point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Pour une intervention plus efficace contre les criquets pèlerins et leurs impacts sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté - Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin".

*R14: Un Groupe ad hoc devrait être établi pour concevoir un Fonds d'urgence pour le criquet pèlerin. Il consisterait en environ six personnes représentant les pays affectés (bénéficiant in fine de ce Fonds), les donateurs et la FAO.*

*R15: Ce Groupe ad hoc aura à: i) préparer le cadre de référence de l'étude qui identifiera les options réalisables, y compris celles disponibles dans le système des Nations Unies, des institutions régionales ou des banques, pour la conception et la gouvernance d'un Fonds d'urgence pour le criquet pèlerin; ii) identifier les ressources nécessaires pour entreprendre cette étude; et iii) présenter les résultats de cette étude à la prochaine session du DLCC.*

*R16: La préparation de l'étude comprendra une consultation avec les représentants des parties prenantes appropriées (pays bénéficiaires, agences donatrices, FAO).*

*R17: Le Groupe ad hoc consistera en:*

*Un représentant de la Commission européenne*

*Un représentant de la Banque mondiale*

*M. Garba, du Niger*

*M. Ould Babah, de la Mauritanie*

*M. Khalil, du Soudan*

*Un représentant de la FAO*

Le Groupe de travail ad hoc, créé par le DLCC en 2006 et constitué de représentants des pays affectés, des donateurs et de la FAO, a préparé le cadre de référence d'une étude visant à identifier des options viables pour un Fond d'urgence pour le criquet pèlerin et a proposé le Fonds de solidarité prioritaire (France) comme source possible de financement de l'étude. L'appel à consultants, effectué initialement par publication du cadre de référence dans le Journal officiel de l'Union européenne et dans le Journal officiel de la République française, n'a donné aucun résultat. Seule une réponse non satisfaisante, qui négligeait de nombreux aspects importants de l'étude, a été reçue lorsque le cadre de référence de l'étude ont été envoyé directement à des particuliers et à des sociétés nationales et internationales de conseil.

En outre, les participants à l'atelier de mi-parcours du "Projet d'urgence acridienne en Afrique" de la Banque mondiale ont recommandé que celle-ci finance une étude de faisabilité concernant la création de mécanismes nationaux de financement pour le criquet pèlerin dans chacun des pays participants (Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).

Les réponses aux appels à consultants pour définir les procédures et la gouvernance d'un fonds d'urgence pour le criquet pèlerin ont été extrêmement décevantes, comme indiqué ci-dessus. Le Secrétariat de la FAO suggère que le DLCC examine si de nouveaux mécanismes, tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies, utilisé avec succès lors de la crise moins importante de 2007, ne pourraient constituer un moyen plus sûr pour aller de l'avant dans ce domaine.

*R18: Le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) devrait être remplacé par une consultation d'experts techniques faite à travers Internet (courriels, forums, réseaux, etc.) et, si nécessaire, lors de face-à-face. Les consultations seraient organisées par le Secrétariat. La sélection des experts sera effectuée avec le maximum de transparence, avec une attention particulière accordée aux pays affectés.*

La FAO accepte et accueille avec satisfaction cette recommandation, et approuve les échanges entre experts techniques via internet, dès que cela est approprié. Un exemple encourageant est l'initiative prise par le DLIS en 2007 pour créer la "Communauté en ligne des fonctionnaires acridologues nationaux"; celle-ci vise à faciliter, entre les fonctionnaires chargés de l'information acridienne, les discussions et le partage d'expériences et de connaissances concernant RAMSES, l'utilisation d'eLocust2, et la gestion et l'analyse des données, ainsi qu'à trouver des solutions rapides aux difficultés.

*R19. Le Directeur général de la FAO devrait contacter officiellement :*

- *les pays concernés, les appeler à s'acquitter de leurs contributions annuelles au fonds fiduciaire du DLCC pour 2006, les inviter à proposer un échéancier pour le règlement du montant total des arriérés qu'ils peuvent avoir;*
- *le Gouvernement du Nigéria et lui demander de régler les arriérés existant au moment de son retrait du DLCC.*

À trois reprises (les 24/11/06, 12/9/2007 et 21/5/2008), il a été rappelé aux États membres du DLCC, par lettre officielle du Directeur général de la FAO, de s'acquitter de leurs contributions annuelles et de leurs arriérés.